



CONFÉRENCE DES MINISTRES  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
DE LA FRANCOPHONIE



---

# TERMES DE REFERENCE POUR L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

---

Termes de référence



NOVEMBRE 2021

## CONTEXTE

Instance de la Francophonie créée en 1969, la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES) est une institution composée de 43 États et gouvernements membres. Elle a pour vocation première d'assurer la promotion de la participation des jeunes pour réussir les changements stratégiques porteurs de développement économique et de cohésion sociale. Espace de concertation mais aussi d'action, la CONFEJES apporte conseil et appui à ses membres dans les domaines de la jeunesse et du sport et des loisirs et contribue à la formation des cadres dans ces mêmes secteurs et au développement de la vie associative.

La CONFEJES agit en étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie à laquelle elle s'associe dans ses actions en faveur de la jeunesse et des sports notamment dans l'organisation des Jeux de la Francophonie qui se tiennent tous les 4 ans.

Sa mission est de mobiliser les pays, les ressources et les énergies dans une perspective de concertation afin de promouvoir la participation et l'insertion des jeunes au sein de la société.

Ses principaux objectifs sont de :

- Conseiller et appuyer les pays membres en mutualisant les savoir-faire et en puisant dans leurs capacités de réflexion et de créativité ;
- Former les formateurs dont les pays ont besoin dans les domaines de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Encourager les initiatives d'insertion socio-économique proposées par les jeunes en participant au financement de projets de jeunes entrepreneurs ;
- Encourager le développement de la vie associative ;
- Contribuer au développement et à la formation d'une élite sportive en Afrique ;
- Encourager des rencontres sportives et des rassemblements de jeunes pour favoriser les échanges, stimuler et valoriser leur participation et leur contribution au sein de la société.

Suite à la réforme institutionnelle de la Charte de la Francophonie adoptée par la Conférence ministérielle de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le 23 novembre 2005, à Antananarivo (Madagascar), la CONFEJES a été érigée au rang d'institution de la Francophonie.

Orientées vers le renforcement des politiques nationales et de la coopération entre les Etats et gouvernements membres, les interventions de la CONFEJES portent sur les domaines suivants :

- La promotion sociale et économique des jeunes ;
- Le développement du sport ;
- La promotion du loisir éducatif.

Les actions menées s'inscrivent dans une stratégie axée autour des 3 programmes ainsi qu'il suit :

- Le Programme I « Gouvernance et Actions stratégiques » avec 3 composantes portant sur la gouvernance et le Partenariat, la formation des cadres et l'Egalité Homme/Femme ;
- Le Programme II « Jeunesse », autour de 2 composantes que sont l'Insertion sociale et économique des jeunes et la Participation citoyenne et droit des jeunes ;
- Le Programme III « EPS/Sport », quant à lui, s'est concentré sur l'Accès inclusif à la pratique sportive et la Professionnalisation de la pratique du sport.

Pour un plus grand impact des actions développées dans le cadre du déploiement de ses dispositifs d'intervention, la CONFEJES souhaite se doter d'une stratégie de communication multidimensionnelle.

Les présents termes de référence proposent des orientations afin de solliciter l'appui d'un Consultant/Cabinet pour le développement d'une stratégie de communication en faveur de la CONFEJES en étroite collaboration avec le service de la communication et toutes les personnes ressources de l'Institution.

## **OBJECTIFS DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objectif d'élaborer une stratégie globale de communication assortie d'un plan de communication par domaine d'intervention et activité, pour la CONFEJES, afin d'accroître la notoriété de l'Organisation et de ses activités, améliorer la perception et renforcer l'efficacité de ses actions. En clair, le cabinet retenu aura pour mission de concevoir une stratégie de communication, de la décliner en plan de communication, proposer les actions et les outils de communication qui répondent aux besoins spécifiques de la CONFEJES. Il s'agira pour le cabinet de:

- Procéder à une analyse diagnostique des actions de communication menées par l'Organisation ;
- Dresser un état des lieux des équipements, ressources humaines et outils de communication disponibles au niveau de l'Institution ;
- Faire l'état des points forts, atouts, insuffisances et limites de la CONFEJES par rapport à la communication ;
- Proposer les différentes approches de communication multidimensionnelle en vigueur selon les standards internationaux ;
- Clarifier les objectifs de communication de la CONFEJES de concert avec les responsables de l'Institution ;
- Élaborer une stratégie de communication multidimensionnelle assortie d'un plan de mise en œuvre ;
- Identifier les besoins en équipements, ressources humaines, outils/logiciels/supports, formations pour la mise en œuvre de la stratégie de communication proposée ;
- Accompagner l'Institution dans la mise en œuvre dudit plan ;
- Elaborer des outils de suivi évaluation de la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication.

## **PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS**

- Un état des lieux précisant les quantités, les qualités et les spécifications sur les activités menées, les équipements, les ressources humaines et outils de communication disponibles au niveau de l'Institution ;
- Une liste de différentes approches de communication est analysée et discutée avec le Secrétariat de la CONFEJES au regard des normes internationales ;
- Une stratégie de communication assortie d'un plan de mise en œuvre budgétisé est élaborée avec, au minimum, l'intégration des actions contribuant à:

- la consolidation de la visibilité des actions de la CONFEJES et de la notoriété de l'Institution et ses dispositifs d'intervention ;
- la correction de la perception erronée concernant la CONFEJES par rapport à la politique française dans les anciennes colonies ;
  - le renforcement de la connaissance de l'utilité et de l'efficacité des actions de la CONFEJES ;
  - la dissémination des résultats des audits annuels et autres évaluations ;
  - l'appropriation des bonnes approches/techniques de communication par la CONFEJES ;
  - la création des outils de suivi évaluation de la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication.

Le Consultant/Cabinet devra accompagner la mise en œuvre de la stratégie ainsi élaborée, par le biais d'un expert local.

## **DEROULE ET LIVRABLES DE LA CONSULTATION**

Le travail du Consultant/Cabinet se fera en quatre (04) phases :

Phase de démarrage (Janvier 2022 : 2 jours/Homme). L'expert s'accordera avec le client au cours d'une visio conférence sur une méthodologie et un planning de travail pour la réalisation de la consultation. Cette étape va durer deux (02) jours.

**Extrant/livrable** : un rapport de démarrage faisant état de la compréhension de la mission, de la documentation collectée, des problématiques entrevues, de la méthodologie et du plan de travail détaillé.

Phase 1 (Janvier 2022 : 10 jours/Homme) : État des lieux de la communication au sein de l'Organisation.

**Extrant/Livrable** : rapport d'analyse diagnostique

Phase 2 (Janvier - Février 2022 : 20 jours /Homme) : Élaboration de la stratégie assortie d'un plan de communication multidimensionnelle.

**Extrant/Livrable** : un rapport provisoire de la mission (stratégie de communication assortie du plan d'action)

**Un Rapport final** (stratégie de communication assortie du plan d'action) **sera proposé au plus une (01) semaine après la réception des réactions et amendements de la CONFEJES sur le rapport provisoire.**

Phase 3 (Février 2022 –février 2023) Appui à la mise en œuvre de la stratégie de communication.

Il s'agit après approbation de la stratégie et plan d'actions, d'accompagner la CONFEJES à mettre en œuvre ce plan d'actions ainsi que le suivi et l'évaluation par rapport aux indicateurs de performance. Le consultant sera appelé à développer des termes de référence, à aider à évaluer les offres à titre de conseil uniquement sans faire partie des commissions dédiées, à définir des schémas de financements détaillés pour chaque action appuyée par des justificatifs, donner des conseils ...)

**Extrant/Livrable** : une semaine après la fin de sa mission, le Consultant/Cabinet soumettra un rapport final de la consultation récapitulant les appuis qu'il a réalisés et ses recommandations pour la suite de la mise en œuvre de la stratégie.

*La durée maximum d'exécution de la mission est fixée à 12 mois à compter de la date de signature du contrat, y compris les délais de dépôt des documents finaux. Cette phase sera concrétisée dans le cadre du contrat par une partie rémunérée « au temps passé ».*

## LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

La mission s'effectuera au Sénégal où se situe le siège de la CONFEJES.

## PROFIL DU CABINET (SPECIALISTE EN COMMUNICATION)

### a) Le Cabinet soumissionnaire

Le Cabinet Conseil en Communication (ou L'Agence Conseil) soumissionnaire devra avoir au moins 3 ans d'existence et réunir les conditions suivantes :

- avoir des connaissances avérées dans les quatre (04) domaines de la communication à savoir :
  - la communication institutionnelle (relations avec les institutions, partenaires techniques et financiers, pays membres) ;
  - la communication média ;
  - la communication digitale
  - la communication interne (flux de l'information à l'intérieur de l'Organisation).
- avoir une expertise avérée en communication au niveau international.

Une bonne connaissance de l'environnement de la francophonie, des politiques sportives et des jeunes est un atout.

Le soumissionnaire présentera son entreprise ainsi que les principales références de son équipe de mission qui précisera la nature des prestations similaires réalisées accompagnées d'attestations de bonne fin d'exécution, les lieux, les zones géographiques, les délais et les dates de réalisation.

### Le Profil du Chef de Mission

Le Cabinet Conseil en Communication (ou L'Agence Conseil) devra mettre à la disposition de la CONFEJES une équipe dirigée par un expert senior ayant :

- une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la communication;
- justifier d'au moins trois (3) références pertinentes dans les prestations d'envergure nationale ou internationale au cours des cinq (5) dernières années ;
- idéalement une expérience et des références dans la communication digitale.

Il devra également avoir une bonne connaissance :

- des problématiques de développement du sport et des loisirs et;
- de l'environnement de la Francophonie;

Le chef d'équipe devra justifier qu'il a au moins conduit trois (03) missions similaires.

## **b) Profil des intervenants**

Le soumissionnaire devra fournir les curriculums vitae individuels de ses intervenants, qui devront comporter : leurs formations et leurs qualifications, leurs domaines de compétence, leurs expériences professionnelles et leurs références dans les domaines de la communication, et du digital ou d'autres activités pertinentes au regard des objectifs de la mission.

La connaissance du paysage médiatique, de l'environnement socio-économique des Etats membres de la CONFEJES serait un atout. La CONFEJES se réserve le droit de procéder à la vérification nécessaire de ces informations.

Les CV présentés devront être accompagnés, pour chaque mission réalisée, d'une fiche synthétique indiquant, entre autres, l'objet, la durée et le rôle de l'intervenant dans la mission réalisée.

Le Cabinet Conseil en Communication (ou L'Agence Conseil) devra proposer une équipe pluridisciplinaire d'experts ayant les qualifications avérées en rapport avec les thèmes de la mission.

## **INTRUCTIONS PARTICULIERES**

Les offres, ainsi que toute éventuelle communication seront établies en français.

Le soumissionnaire fournira une offre technique, une offre financière et le dossier administratif :

### **1. L'offre technique comprendra :**

- la méthodologie assortie d'un chronogramme d'exécution du présent contrat ;
- la liste du personnel affecté à la mission et les CV incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins trois (3) références ;
- une présentation du Cabinet/Consultant et ses références dans l'exécution de projets similaires.

### **2. l'offre financière**

La proposition financière donnera le coût total de la prestation, libellé en euros ou en francs CFA, en HT. L'offre financière comprendra tous les coûts liés à l'exécution de la prestation : honoraires, déplacement, fournitures et consommables de bureau. Les autres frais liés à la mise en œuvre de la stratégie de communication ne sont pas à inclure dans l'offre financière du Consultant/Cabinet.

## **ATTRIBUTION DU MARCHE**

Le marché sera attribué au prestataire le mieux disant sur la base de 60% des points de l'offre technique + 40% des points de l'offre financière. Le soumissionnaire qui a ce total de point le plus élevé sera retenu.

Le soumissionnaire retenu pourrait, au besoin, être invité aux négociations.